

PÉTITION
À LA CHAMBRE DES COMMUNES RÉUNIE EN PARLEMENT

ATTENDU que la Charte canadienne des droits et libertés « *ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi* ».

ATTENDU que l'article 16 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que « *Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation* ».

ATTENDU que le jugement majoritaire de la Cour suprême du Canada « *Office des services à l'enfant et à la famille de Winnipeg c. K.L.W.* » du 13 octobre 2000 a rendu les Garanties juridiques de la Charte canadienne des droits et libertés inopérantes pour les enfants, leurs parents et grands-parents aux prises avec la politique de l'État en vigueur s'appliquant au « *contexte de la protection de l'enfant* ».

CONSIDÉRANT que les directeurs de la protection de la jeunesse commettent quotidiennement des dizaines d'actes, notamment, d'appréhensions et de détentions arbitraires des enfants, d'interrogatoires secrets, de persécutions, infligeant délibérément les souffrances aiguës aux enfants, à leurs parents et à leurs familles.

CONSIDÉRANT que lesdits actes généralisés et systématiques des directeurs commis « *à l'encontre d'une population civile dans la poursuite de la politique d'un État ou d'une organisation ayant pour but une telle attaque (pas nécessairement militaire) sont visés au paragraphe 1 de l'article 7 du Statut de Rome* » et par la Loi sur les crimes contre l'humanité [L. c. 2000, c. 24] entrée en vigueur le 23 octobre 2000.

DÉSIRANT porter à l'attention de la Chambre des communes réunie en Parlement notamment les préjudices graves, la détresse, les souffrances et vies brisées inconséquemment, infligés à des milliers d'enfants, à leurs parents et leurs familles au Canada et qui continuent à subir le déni total et systématique de droit et de justice.

Nous, soussignés, des résidents du Canada, demandons à la Chambre des communes réunie en Parlement de réaffirmer et de reconnaître instamment et expressément le droit primordial des enfants, de leurs parents et de leurs grands-parents à la pleine et entière protection et au bénéfice égal de la Charte canadienne des droits et libertés; et d'instituer une commission indépendante d'enquête sur la poursuite de la politique de l'État dans « *le contexte de la protection de l'enfant* », ainsi que sur le comportement et les commissions multiples desdits actes par les directeurs de la protection de la jeunesse ou d'autres agents ou instances de l'État.

Signatures

(Ne pas écrire votre nom en lettres moulées.)

Adresses

(Adresse postale complète ou ville et province, ou votre province et code postal.)

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

